

Procès-verbal du Conseil municipal
du lundi 27 avril 2026 à 20h30 à la mairie de Montjaux

Présents : Claudie CELIE CARTAYRADE, Philippe CAVALIER, Colette LEMBERT, Fabien FOURNIER, Gislaine ALRIC NASR, Daniel MARRAGOU, David ROQUES, Cindy COMAYRAS FAVIER, Christelle VAN GHELUWE, Bernard MAURY.

Absente : Françoise BERNAT DUCROQUET (a donné procuration)

Secrétaire de séance : Christelle VAN GHELUWE

En préambule, Madame la Maire donne lecture de la lettre de démission du conseil municipal de Monsieur Richard SARRAU et indique que la Préfecture confirme que le suivant dans la liste remplace le conseiller sortant. Monsieur Bernard MAURY douzième est donc conseiller municipal.

L'ordre du jour est repris.

1-Approbation du compte rendu du 20 mars 2026, Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Vote de CFU budget général, assainissement 2025

a)- CFU budget général :

Le CFU (compte financier unique) présente la situation financière à la fin de l'exercice, en particulier les prévisions budgétaires et les réalisations mais aussi fait apparaître le résultat final. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du

☐ comptable. Le CFU est présenté et le maire se retire et ne prend pas part au vote du conseil.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	397 356,63	0,00	103 608,81	0,00	500 965,44
Opérations exercice	323 327,87	445 731,38	84 711,01	74 846,04	408 038,88	520 577,42
Total	323 327,87	843 088,01	84 711,01	178 454,85	408 038,88	1 021 542,86
Résultat de clôture		519 760,14		93 743,84		613 503,98
Restes à réaliser	0,00	0,00	238 875,00	0,00	238 875,00	0,00
Total cumulé	0,00	519 760,14	238 875,00	93 743,84	238 875,00	613 503,98
Résultat définitif		519 760,14	145 131,16			374 628,98

Le conseil, après avoir délibéré, approuve le CFU (10 voix pour).

b)- CFU du budget assainissement :

Le CFU assainissement fait apparaître les résultats suivants : un déficit de 509.40€ en fonctionnement et un excédent de 241 275.16€ en investissement.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	3 794,30	0,00	237 548,00	0,00	241 342,30
Opérations exercice	66 820,47	62 516,77	56 076,28	60 312,84	122 896,75	122 829,61
Total	66 820,47	66 311,07	56 076,28	297 860,84	122 896,75	364 171,91
Résultat de clôture	509,40			241 784,56		241 275,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	509,40	0,00	0,00	241 784,56	0,00	241 275,16
Résultat définitif	509,40			241 784,56		241 275,16

Le conseil, après avoir délibéré, approuve le CFU (10 voix pour). Il n'y a pas d'affectation des résultats car ce service a été transféré à la communauté de communes. Les résultats seront intégrés par décision modificative au budget général en cours d'année.

3- Affectation des résultats du budget général

Les résultats du CFU à reprendre au budget 2026 s'élève à 374 628.98€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le conseil, après avoir délibéré, vote l'affectation du résultat ci-dessus.

4- Vote des subventions aux associations 2026 :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de donner les subventions suivantes aux associations pour cette année 2026 :

Amicale sapeurs-pompiers :	200.00€
ADMR :	350.00€
Foot :	1300.00€
Tennis :	600.00€
APE les Hirondelles :	400.00€
Club du Mont de Jupiter :	500.00€
Comité des fêtes de Marzials :	450.00€
Comité des fêtes de Montjaux :	900.00€

Coopérative scolaire :	1 350.00€
La Muze Cœur :	300.00€
Los Associats du Lévezou et de la Muse	400.00€

Total	6 750.00€

5- Vote budget général 2026 :

Le budget 2026 présenté s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 942 502.74€

Et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 835 931.14€.

Ce budget peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives du conseil.

Je rappelle que les échéances pour le vote des taux d'imposition et des budgets sont fixées, cette année, au 30 avril 2026.

Après la présentation du budget, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget 2026.

6- Vote des taux d'imposition 2026

L'état 1259 établi par les finances publiques donne les informations fiscales (bases d'imposition) et le conseil fixe les taux d'imposition.

Taxes	Bases d'imposition 2026	Taux (2025)	Produits attendus 2026
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	534 400	28,16	150 487€
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	28 900	55,06	15 912€
Taxe d'habitation (TH)	317 600	53,44	27 504€
TOTAL			193 903

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des taux sans prévoir d'augmentation.

7- Délégués au conseil d'exploitation du service assainissement de la communauté de communes

Le conseil doit désigner un délégué titulaire et un suppléant au conseil d'exploitation du service assainissement (pas besoin de délibération). Claudie CELIE CARTAYRADE titulaire et Philippe CAVALIER siégeront au conseil d'exploitation.

8- Délégués à la CLECT

Le conseil doit désigner les délégués à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) 1 titulaire et 1 suppléant. Cette commission doit évaluer les charges

en cas de transfert de compétence à la communauté de communes. Elle est constituée en début de mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne : Claudie CELIE CARTAYRADE et Philippe CAVALIER comme délégués titulaire et suppléant.

9- Délégués au SMEL :

Le conseil doit désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger au SMEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Claudie CELIE CARTAYRADE comme déléguée titulaire et Gislaine ALRIC NASR comme suppléante.

10-Délégués à la commission intercommunales des impôts directs

Le conseil doit proposer 3 personnes pour la commission intercommunales des impôts directs de la communauté de communes. Une seule personne sera retenue par les finances publiques pour siéger. Cette commission est constituée pour la durée du mandat. Il est proposé : Jean-Claude FOURNIER, Christian BOUDES et Jean-Claude SAQUET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

La Maire

La secrétaire

Claudie CELIE CARTAYARDE

Christelle VAN GHELUWE

